



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00602

Numéro SIREN : 428 798 409

Nom ou dénomination : LOCATOP

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2017 sous le numéro de dépôt 5729

Comptes annuels

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

LOCATOP

ZI route DE PARIS
14120 MONDEVILLE

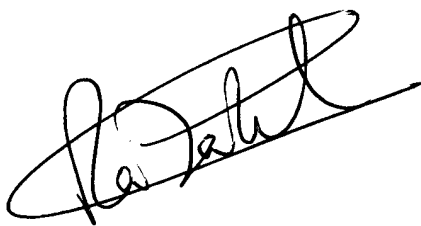
Tél. 03 83 40 16 32

Fax. 03 83 40 54 18

APE : 4711D -

Siret : 42879840900010

POUR COPIE CONFORME



 MAZARS

MAZARS SEM

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
37 rue René Cassin

51430 BEZANNES

Tél :

Fax :

Courriel :

Web : www.mazars-sem.com

 Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	14
Etats détaillés	19
Bilan détaillé	20
Compte de résultat détaillé	22
Documents de gestion	25
Liasse fiscale	27
Documents complémentaires	63

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société LOCATOP relatifs à l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	559 316,44
Chiffre d'affaires	5 691 652,88
Résultat net comptable (Perte)	-9 593,09

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à NANCY

Le 07/04/2017

Pour MAZARS SEM

Pascal EGO

Expert-comptable

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				11 464
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				11 464
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	288 108		288 108	266 074
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	22 428		22 428	20 511
Autres créances	68 386		68 386	56 921
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	174 829		174 829	115 598
Charges constatées d'avance (3)	5 565		5 565	2 999
TOTAL ACTIF CIRCULANT	559 316		559 316	462 104
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	559 316		559 316	473 568
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

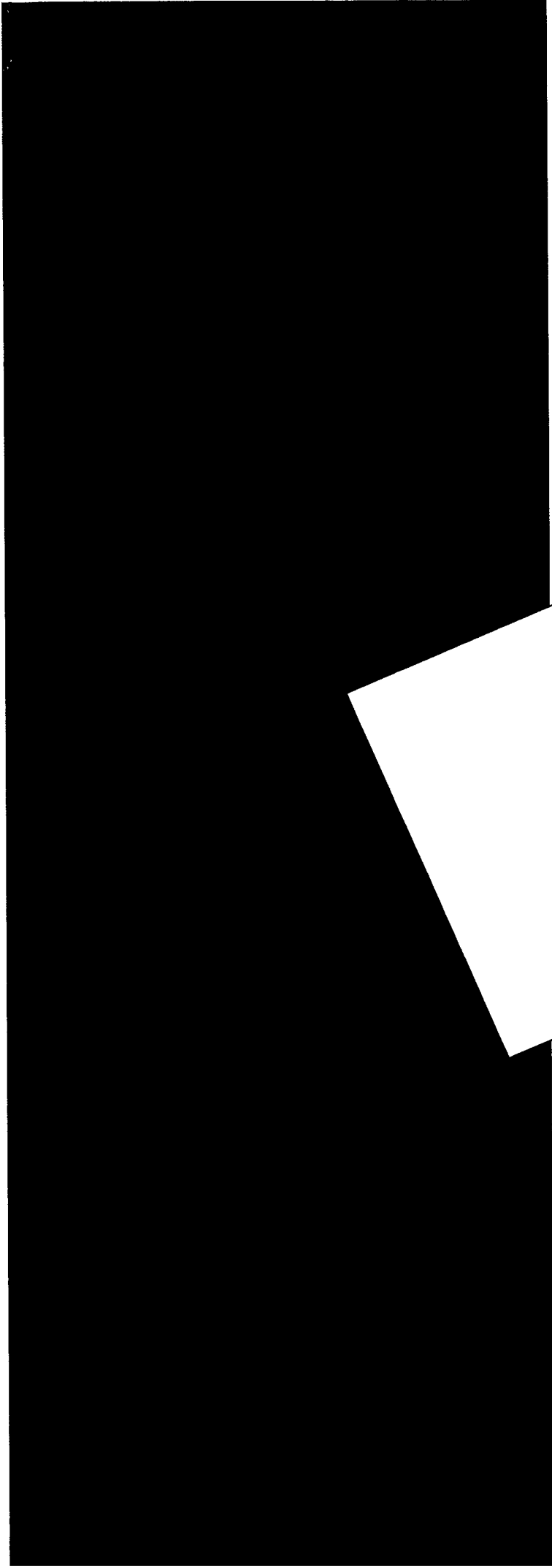
	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 600	1 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-9 593	-50 241
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-7 993	-48 641
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	394	420
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 680	47 504
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 840	315 210
Dettes fiscales et sociales	148 395	159 075
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	567 310	522 210
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	559 316	473 568
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	567 310	522 210
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	394	420
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	5 172 861	5 389 452
Production vendue (biens)	518 792	576 972
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net	5 691 653	5 966 424
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	20 677	40 670
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	5 712 330	6 007 094
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	4 395 599	4 603 465
Variations de stock	-22 034	-37 510
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	569 815	597 795
Impôts, taxes et versements assimilés	61 502	78 001
Salaires et traitements	546 592	610 856
Charges sociales	167 313	205 811
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2 576	455
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	5 721 364	6 058 873
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-9 033	-51 780
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	560	723
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	560	723
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-560	-723
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-9 593	-52 503

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		2 262
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		2 262
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		2 262
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	5 712 330	6 009 355
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 721 923	6 059 597
BENEFICE OU PERTE	-9 593	-50 241
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : LOCATOP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 559 316 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 9 593 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Pas de comptabilisation du CICE.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 29 245 Euros.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été calculé pour un montant de 29 245 Euros. Il n'apparaît pas dans les comptes de l'entreprise et sera imputé sur l'impôt sur le revenu des associés.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	11 464		11 464	
Immobilisations financières	11 464		11 464	
ACTIF IMMOBILISE	11 464		11 464	

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 96 379 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	22 428	22 428	
Autres	68 386	68 386	
Charges constatées d'avance	5 565	5 565	
Total	96 379	96 379	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 600,00 Euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	16,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 567 310 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	394	394		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	40 680	40 680		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 840	377 840		
Dettes fiscales et sociales	148 395	148 395		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	567 310	567 310		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	40 680			

Notes sur le bilan

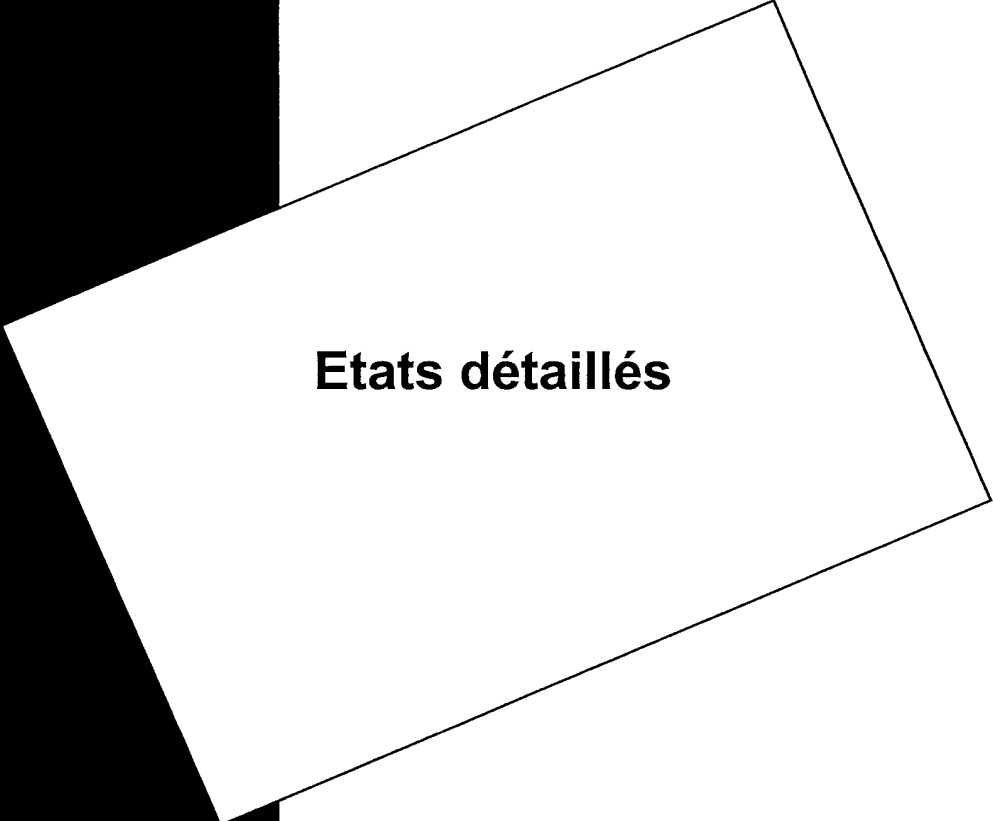
Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	17 717
AGIOS A PAYER	394
DETTES PR POUR CONGES A PAYER	38 852
PRIMES EXCEPTIONNELLES	4 224
CHARGES SOCIALES S/PROV.CONGES	12 134
AIDE A LA CONSTRUCTION	5 102
CVAE	3 924
TAXE D APPRENTISSAGE	3 556
FORMATION CONTINUE	7 329
TAXE TASCOM	15 113
TAXE HANDICAPES	2 901
Total	111 246

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	5 565		
Total	5 565		



Etats détaillés

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
275110 – DEPOTS DE GARANTIE CSF				11 464,36
Autres immobilisations financières				11 464,36
Immobilisations financières				11 464,36
ACTIF IMMOBILISE				11 464,36
377500 – STOCK FIN D EXERCICE	288 108,00		288 108,00	266 074,00
Marchandises	288 108,00		288 108,00	266 074,00
Stocks	288 108,00		288 108,00	266 074,00
411010 – CLIENTS CHEQUES IMPAYES	1 539,27		1 539,27	115,26
411030 – BONS DE REDUCTION	364,72		364,72	440,20
411040 – REMISES IMMEDIATES	1 361,44		1 361,44	1 009,48
411050 – TICKETS RESTAURANTS	16 689,57		16 689,57	16 042,28
411100 – CLIENTS NON COLLECTIF	2 473,00		2 473,00	2 903,39
Clients et comptes rattachés	22 428,00		22 428,00	20 510,61
401000 – FOURNISSEURS COLLECTIF	1 341,87		1 341,87	1 661,26
409700 – FOURNISSEURS AUTRES AVOIRS	48 904,52		48 904,52	41 663,09
Fournisseurs débiteurs	50 246,39		50 246,39	43 324,35
425000 – PERSONNEL – AVANCES ET ACO				450,00
Personnel				450,00
445600 – TVA DEDUCTIBLE DEB.	5 539,46		5 539,46	4 666,44
445670 – CREDIT DE TVA A REPORTER	544,00		544,00	
445800 – TVA A REGULARISER	101,14		101,14	
445830 – REMBOURSEMENT TVA DEMAN	5 000,00		5 000,00	
445860 – TVA S FACT NON PARVENUES	4 132,09		4 132,09	5 145,82
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	15 316,69		15 316,69	9 812,26
448615 – CVAE				515,00
467645 – CARREFOUR AVANTAGES FIDEL	2 822,77		2 822,77	2 819,79
Autres créances	2 822,77		2 822,77	3 334,79
Créances	90 813,85		90 813,85	77 432,01
512000 – B. POPULAIRE LORRAINE CHAMP	124 212,50		124 212,50	72 679,68
531100 – CAISSE ESPECES	13 638,48		13 638,48	19 775,60
531200 – CAISSE CHEQUES	2 319,89		2 319,89	2 186,20
531300 – CAISSE CB	31 976,13		31 976,13	18 312,59
531400 – CAISSE AMX	413,83		413,83	418,56
531500 – CAISSE CARTE PRIVATIVE	52,81		52,81	15,84
532000 – FONDS CAISSE	2 215,62		2 215,62	2 210,00
Disponibilités	174 829,26		174 829,26	115 598,47
Trésorerie	174 829,26		174 829,26	115 598,47
ACTIF CIRCULANT	553 751,11		553 751,11	459 104,48
486000 – CHARGES CONSTATEES D AVAN	5 565,33		5 565,33	2 999,42
Charges constatées d'avance	5 565,33		5 565,33	2 999,42
COMPTES DE REGULARISATION	5 565,33		5 565,33	2 999,42
TOTAL ACTIF	559 316,44		559 316,44	473 568,26

Bilan détaillé

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
101000 – CAPITAL	1 600,00	1 599,99
Capital social ou individuel	1 600,00	1 599,99
Résultat de l'exercice	-9 593,09	-50 241,44
CAPITAUX PROPRES	-7 993,09	-48 641,45
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
518600 – AGIOS A PAYER	393,78	419,74
Découverts et concours bancaires	393,78	419,74
451000 – C/C CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	40 680,22	46 262,71
455100 – C/C PROFIDIS		1 241,69
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	40 680,22	47 504,40
401000 – FOURNISSEURS COLLECTIF	360 122,65	293 895,58
408100 – FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	17 717,49	21 314,61
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 840,14	315 210,19
421100 – PERSONNEL REMUNERATIONS NON COLLECT	32 725,43	2 719,58
428200 – DETTES PR POUR CONGES A PAYER	38 851,88	47 004,82
428610 – PRIMES EXCEPTIONNELLES	4 224,00	7 155,00
431000 – URSSAF	15 856,00	16 484,00
431500 – CAISSE RETRAITE	4 246,00	13 070,00
431510 – PREVOYANCE	656,48	
438200 – CHARGES SOCIALES S/PROV. CONGES	12 134,26	15 527,30
438620 – CHARGES SOCIALES S/PROV 13EME MOIS		3 577,50
438660 – AIDE A LA CONSTRUCTION	5 102,00	4 745,00
445500 – TAXES S/CA A DECAISSER		3 464,00
445800 – TVA A REGULARISER		1 329,29
445870 – TVA SUR FACTURES A ETABLIR	1 776,53	6,00
448615 – CVAE	3 924,00	
448640 – TAXE D APPRENTISSAGE	3 556,00	4 154,57
448650 – FORMATION CONTINUE	7 328,81	9 560,32
448660 – TAXE TASCOM	15 113,00	15 863,00
448670 – TAXE HANDICAPES	2 901,00	14 415,00
Dettes fiscales et sociales	148 395,39	159 075,38
Dividendes à payer		
DETTES	567 309,53	522 209,71
TOTAL PASSIF	559 316,44	473 568,26

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var abs. (%)
707200 – VENTES DE MARCHANDISES INT	5 185 688,34	5 401 072,64	-215 384,30	-3,99
709740 – R.R.R. ACCORDES VENTES MAR	-12 827,46	-11 620,90	-1 206,56	10,38
Ventes de marchandises France	5 172 860,88	5 389 451,74	-216 590,86	-4,02
Total ventes de marchandises	5 172 860,88	5 389 451,74	-216 590,86	-4,02
701000 – PRODUITS TRANSFORMES	518 792,00	576 972,00	-58 180,00	-10,08
Production vendue France	518 792,00	576 972,00	-58 180,00	-10,08
Total production	518 792,00	576 972,00	-58 180,00	-10,08
758000 – PROD. DIVERS GESTION COURA		424,64	-424,64	-100,00
758100 – REMBOURSEMENT FRAIS PERSO	20 677,25	40 245,13	-19 567,88	-48,62
Autres produits	20 677,25	40 669,77	-19 992,52	-49,16
Produits d'exploitation	5 712 330,13	6 007 093,51	-294 763,38	-4,91
607010 – ACHATS 5,50 MARCHANDISES	3 205 343,27	3 337 116,83	-131 773,56	-3,95
607015 – ACHATS 10% MARCHANDISES	42 798,47	42 662,79	135,68	0,32
607020 – ACHATS 19,60 MARCHANDISES	1 096 693,16	1 193 416,18	-96 723,02	-8,10
607030 – ACHATS 2,10 MARCHANDISES	73,15	73,15		
607040 – ACHATS EXO MARCHANDISES	61 615,07	62 608,58	-993,51	-1,59
607050 – ACHATS EMBALLAGES	7 726,04	-9 730,22	17 456,26	-179,40
607070 – ACHATS NON SOUMIS A LA TVA	2 823,93	1 138,59	1 685,34	148,02
608700 – FRAIS SERVICE SUR PLACARD	68 408,39	71 926,67	-3 518,28	-4,89
609700 – RISTOURNES MARCHANDISES	-875,30	-437,89	-437,41	99,89
609710 – RISTOURNES VOLUMIQUES	-61 394,05	-66 211,08	4 817,03	-7,28
609715 – RISTOURNES NON DERIVES TAR	-27 613,43	-29 025,38	1 411,95	-4,86
Achats de marchandises	4 395 598,70	4 603 465,07	-207 866,37	-4,52
603700 – VAR STOCKS MARCHANDISES	-22 034,00	-37 510,00	15 476,00	-41,26
Variation de stock (m/ses)	-22 034,00	-37 510,00	15 476,00	-41,26
606100 – E.D.F.	50 222,78	59 227,99	-9 005,21	-15,20
606105 – GAZ	4 664,95	4 647,50	17,45	0,38
606110 – EAUX	1 365,26	841,62	523,64	62,22
606160 – CARBURANT	315,27	855,78	-540,51	-63,16
606300 – PETIT MATERIEL ET OUTILLA	361,85	542,11	-180,26	-33,25
606800 – FOURNITURES DE MAGASINS	4 954,08	5 403,63	-449,55	-8,32
606810 – SACHERIES	12 823,51	12 313,79	509,72	4,14
606820 – VETEMENTS DE TRAVAIL		465,69	-465,69	-100,00
613210 – LOCATION GERANCE	229 319,38	250 193,24	-20 873,86	-8,34
613500 – LOCATIONS MOBILIERES	11 194,85	11 313,94	-119,09	-1,05
613600 – LOCATIONS DIVERSES	1 995,27	2 519,52	-524,25	-20,81
615530 – ENTRETIEN DES BATIMENTS	20 948,34	22 907,04	-1 958,70	-8,55
615550 – ENTRETIEN MATERIEL	4 752,76	5 454,93	-702,17	-12,87
615570 – ENTRETIEN MATERIEL FROID	5 024,24	9 868,10	-4 843,86	-49,09
615610 – MAINTENANCE PACK INFO	9 752,40	9 481,92	270,48	2,85
615620 – ENTRETIEN MATERIEL BUREAU	1 314,85	876,23	438,62	50,06
616900 – AUTRES ASSURANCES	91,34	115,58	-24,24	-20,97
621400 – PERSONNEL INTERIMAIRE	25 660,90	7 016,26	18 644,64	265,73
622600 – HONORAIRES	846,07	302,62	543,45	179,58
622610 – HONORAIRES COMPTABLE	17 352,00	17 352,00		
622700 – FRAIS D ACTES ET CONTENTIEU	47,75	44,69	3,06	6,85
622860 – COTIS. PROG FIDELITE	9 321,11	9 773,42	-452,31	-4,63
622890 – REDEVANCE ASSISTANCE	58 412,28	59 292,41	-880,13	-1,48
623600 – AFFICHES ET PROSPECTUS	5 453,52	4 048,13	1 405,39	34,72
623610 – DISTRIBUTION DES PROSPECTU	481,43	455,53	25,90	5,69
623650 – SUPPORT PROG FIDELITE CRF	11 959,80	8 729,01	3 230,79	37,01

Compte de résultat détaillé

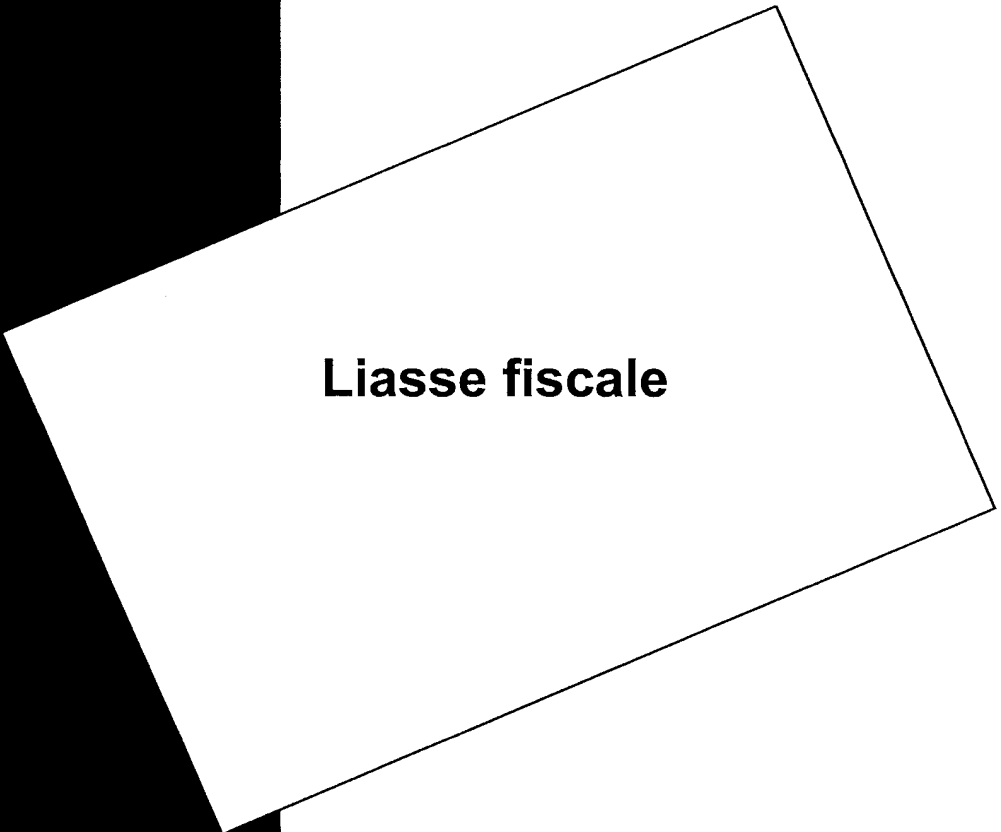
	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
623810 – DIVERS PUBLICITE	2 536,00	1 625,17	910,83	56,05
623850 – DONS ET POURBOIRE	50,00		50,00	
625000 – VOYAGES ET DEPLACEMENTS	103,34	22 657,14	-22 553,80	-99,54
625600 – MISSIONS RECEPTIONS	568,72	84,05	484,67	576,64
626000 – FRAIS POSTAUX & TELECOMMU	273,83	350,69	-76,86	-21,92
626010 – TELEPHONE	2 235,75	1 691,02	544,73	32,21
627500 – FRAIS BANCAIRES	2 436,45	2 544,27	-107,82	-4,24
627510 – COMMISSIONS CB	14 865,78	15 667,06	-801,28	-5,11
627520 – FRAIS CRT	3 157,28	3 191,07	-33,79	-1,06
628010 – SURVEILLANCE MAGASIN	35 134,31	29 524,28	5 610,03	19,00
628030 – ENLEVEMENTS DECHETS	8 219,60	6 115,51	2 104,09	34,41
628040 – BLANCHISSERIE	3 748,30	3 102,41	645,89	20,82
628050 – PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	7 760,00	7 200,00	560,00	7,78
628100 – CONCOURS DIVERS(COTISATIO	90,00		90,00	
Autres achats & charges externes	569 815,35	597 795,35	-27 980,00	-4,68
631200 – TAXE D APPRENTISSAGE	3 556,00	4 154,57	-598,57	-14,41
631300 – FORMATION CONTINUE	6 107,34	7 966,93	-1 859,59	-23,34
633400 – AIDE A LA CONSTRUCTION	2 353,00	2 749,00	-396,00	-14,41
635110 – CFE	17 792,00	17 629,00	163,00	0,92
635115 – CVAE	8 838,00	10 360,00	-1 522,00	-14,69
637000 – TAXES DIVERSES	4 842,00	4 863,80	-21,80	-0,45
637800 – TASCOM	15 113,00	15 863,00	-750,00	-4,73
637810 – TAXE AGEFIPH HANDICAPES	2 901,00	14 415,00	-11 514,00	-79,88
Impôts, taxes et vers. assim.	61 502,34	78 001,30	-16 498,96	-21,15
641100 – SALAIRES,APPOINTMTS,COMM.	552 249,20	611 501,27	-59 252,07	-9,69
641200 – CONGES PAYES	-8 152,94	-882,93	-7 270,01	823,40
641310 – PRIME INTERESSEMENT	-2 931,00	145,00	-3 076,00	NS
641400 – INDEMNITES PREAVIS LICENCIE	5 280,29		5 280,29	
641450 – INDEMNITES DIVERSES	146,39	92,78	53,61	57,78
641900 – SALAIRES DIRIGEANT DEB.	-37 626,00	-38 772,00	1 146,00	-2,96
641910 – SALAIRES DIRIGEANT CRED.	37 626,00	38 772,00	-1 146,00	-2,96
Salaires et Traitements	546 591,94	610 856,12	-64 264,18	-10,52
645100 – COTISATIONS URSSAF	137 786,55	163 334,50	-25 547,95	-15,64
645200 – COTISATIONS AUX MUTUELLES	3 040,05		3 040,05	
645300 – COTISATIONS CAISSES RETRAIT	31 652,38	38 665,23	-7 012,85	-18,14
645500 – CHARGES SOCIALE PROV SALAI	-6 970,54	54,60	-7 025,14	NS
647400 – OEUVRES SOCIALES		650,00	-650,00	-100,00
647500 – MEDECINE TRAVAIL,PHARMACI	1 804,50	3 106,60	-1 302,10	-41,91
Charges sociales	167 312,94	205 810,93	-38 497,99	-18,71
651600 – REDEVANCE SACEM	456,40	454,71	1,69	0,37
654000 – PERTES S/CREANCES IRRECOUV	858,86		858,86	
658000 – CHARGES DIVERSES GESTION C	1 261,09		1 261,09	
Autres charges	2 576,35	454,71	2 121,64	466,59
Charges d'exploitation	5 721 363,62	6 058 873,48	-337 509,86	-5,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 033,49	-51 779,97	42 746,48	-82,55
661500 – INTERETS DES COMPTES COURA	559,60	723,37	-163,77	-22,64
Charges financières	559,60	723,37	-163,77	-22,64
Resultat financier	-559,60	723,37	1 282,97	22,64
RESULTAT COURANT	-9 593,09	-52 503,34	42 910,25	-81,73
772000 – PROD. EXCEPTIONNELS/EXER A		2 261,90	-2 261,90	-100,00
Produits exceptionnels		2 261,90	-2 261,90	-100,00

Compte de résultat détaillé

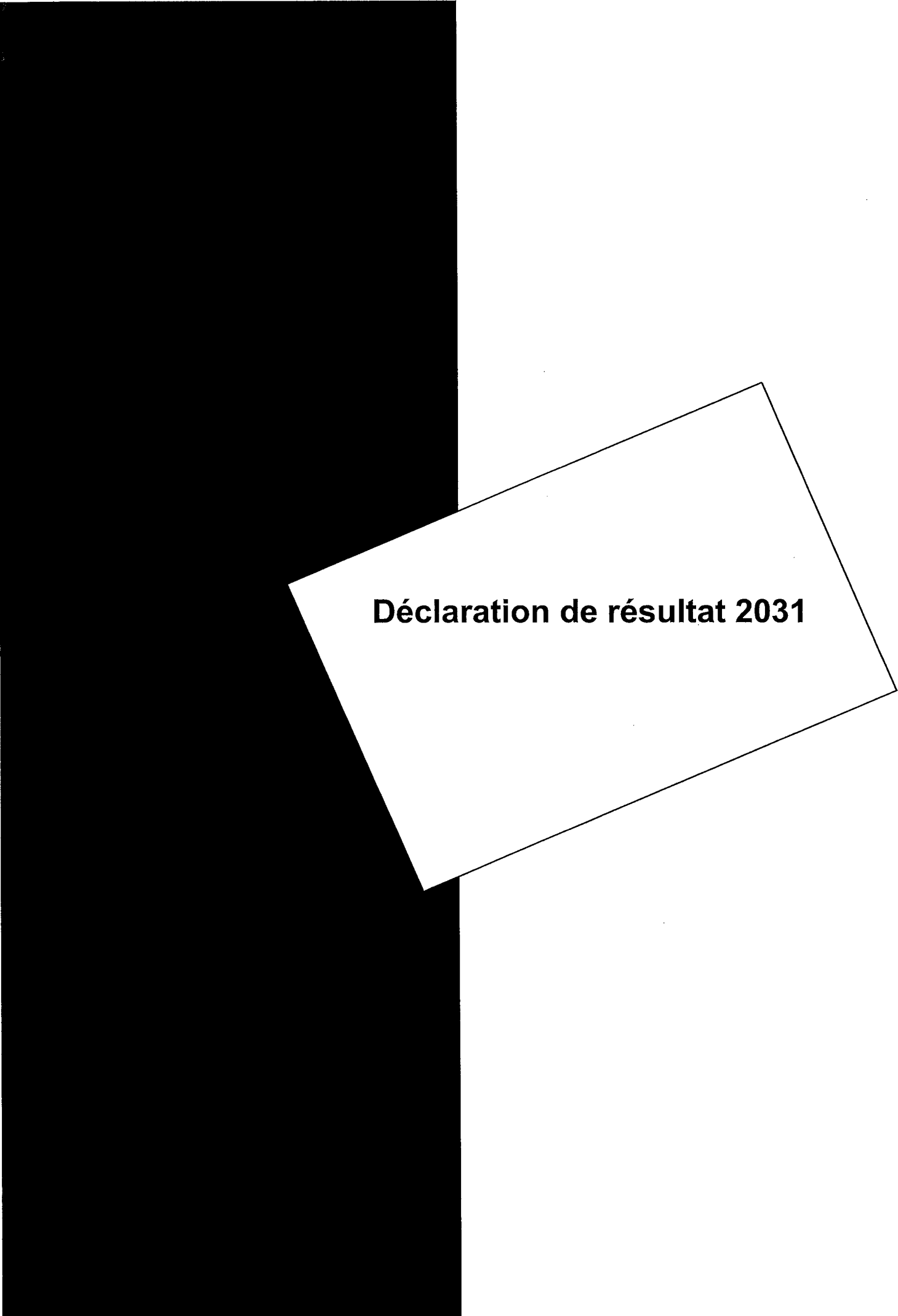
	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Résultat exceptionnel		2 261,90	-2 261,90	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9 593,09	-50 241,44	40 648,35	-80,91



Documents de gestion



Liasse fiscale



Déclaration de résultat 2031

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Timbre à date du service

Émission par le	01/01/2016	Date de l'impôt	31/12/2016	Régime d'imposition	
				Régime d'imposition	X

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de l'exploitant :		Adresse du domicile de l'exploitant :	
SNC LOCATOP			
Adresse de la direction de l'entreprise :		Ancienne adresse en cas de changement :	
ZI route DE PARIS 14120 MONDEVILLE			
SIRET	4 2 8 7 9 8 4 0 9 0 0 0 1 0		

2. DIVERS

Activités exercées : Supermarchés	Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐
-----------------------------------	---

3. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS IMPOSÉS

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)	0	10 739
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
– Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①	b	
revenus nets exonérés (a – b)	c	
– Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ②	d	
	Total c + d	
3 Total	0	10 739
4 Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1) ③		10 739

4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

– Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.
– Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.

e	
f	

5 Plus-values	taxées selon les règles prévues pour les particuliers ④	à court terme et à long terme exonérées ⑤	à long terme imposables au taux de 16 % ④
	à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ④	donc plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑥	

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	ZRR art. 44 quindecies ☐	Autres dispositifs ☐ ⑧
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐	Zone franche d'activités ☐	Jeunes entreprises (JEL) ☐
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐		Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) ☐
		Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur du logement social (art. 244 quater X) ☐

Exonération ou abattement pratiqué ⑦	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 %	sur le bénéfice
--------------------------------------	---	-----------------

7 BIC non professionnels (2031Bis) ⑨	a - BÉNÉFICE	b - DÉFICIT	c - PLUS-VALUE
--------------------------------------	--------------	-------------	----------------

8 Régime des sociétés de personnes ⑩

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr

Visa : CGA ☐	Visueur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
– du professionnel de l'expertise comptable : SAS MAZARS SEM 37 rue René Cassin 51430 BEZANNES	Tél. : Télécopie :
– du conseil : SAS MAZARS SEM 37 rue René Cassin 51430 BEZANNES	Tél. : Télécopie :
– de l'association agréée :	Tél. : Télécopie :
– N° d'agrément de l'AA :	

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031

N° 2031 BIS
2017

Désignation de l'entreprise : SNC LOCATOP
(À ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31/12/2016

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ENTRE LES BÉNÉFICIAIRES DES SOCIÉTÉS

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales 1	BIC «B» ou BIC non profes- sionnels «M» 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit 3 à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
1 SAS CARREFOUR PROXIMITE FRANCE 14, avenue BROSOLETT 59421 ARMENTIERES CEDEX	M	(10 632)	
SAS PROFIDIS Z.I., route de Paris 14120 Mondeville	M	(107)	

Sociétés en commandite simple 4 montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 0

D RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles 1, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice: 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

1 Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.	Exercice
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

E DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE DE REMPLISSAGE POUR LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
	(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value 4

4 Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SNC LOCATOP
428798409 BIC1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	1 067
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	29 245

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	487 422
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE
(Article 244 quater G du code général des impôts)
Au titre de l'année civile 2016

N° 2079-A
2017

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt apprentissage.

Dénomination de l'entreprise SNC LOCATOP	N° SIREN : 428798409
Adresse ZI route DE PARIS 14120 MONDEVILLE	

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	N° SIREN :
Adresse	

ENTREPRISE PORTANT LE LABEL « ENTREPRISE DU PATRIMOINE VIVANT » (COCHER LA CASE) ☐

– Date du dépôt de la demande d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :	
– Date d'octroi du label « entreprise du patrimoine vivant » :	

I – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'APPRENTIS OU D'ÉLÈVES ¹

Répartition du nombre d'apprentis en première année de leur cycle de formation et préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2, employés depuis au moins 1 mois, en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ²		
Nombre d'apprentis	Nombre de mois de présence	Total (col 1 x col 2)
(1)	(2)	(3)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
1	8 mois	8
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis (total colonne 3/12)		1 0.67

Répartition du nombre d'apprentis ayant un statut spécifique, en première année de leur cycle de formation et employés ³ depuis au moins 1 mois en fonction du nombre de mois de présence dans l'année ⁴		
Nombre d'apprentis dont le statut spécifique ouvre droit à un crédit d'impôt majoré	Nombre de mois de présence	Total (col 4 x col 5)
(4)	(5)	(6)
	1 mois	
	2 mois	
	3 mois	
	4 mois	
	5 mois	
	6 mois	
	7 mois	
	8 mois	
	9 mois	
	10 mois	
	11 mois	
	12 mois	
Nombre annuel moyen d'apprentis ayant un statut spécifique (total colonne 6/12)		2

¹ Cette condition s'apprécie au 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé

² Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

³ Relevé de cette catégorie : l'apprenti bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (article L 5131-7 1° du code du travail) ou apprenti handicapé (article L 5213-2 du code du travail), l'apprenti employé par une entreprise portant le label "entreprise du patrimoine vivant" au sens de l'article 23 de la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, l'apprenti ayant signé un contrat d'apprentissage à l'issue d'un contrat de volontariat pour l'insertion mentionné à l'article L 130-1 du code du service national.

⁴ Tout mois commencé est comptabilisé comme un mois entier.

II – DÉPENSES DE PERSONNEL AFFERENTES AUX APPRENTIS (ne mentionner que les rémunérations et charges sociales des apprentis)

Rémunérations et accessoires	3	7 173
Charges sociales correspondantes aux rémunérations et accessoires	4	
Subventions publiques	5	
Total (ligne 3 + 4 – 5)	6	7 173

III – DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT APPRENTISSAGE

Crédit d'impôt pour l'accueil des apprentis en première année préparant un diplôme de niveau inférieur ou égal à BAC+2 (ligne 1 x 1600 €)	7	1 067
Crédit d'impôt majoré pour l'accueil des apprentis en première année ayant un statut, une qualification ou un contrat spécifique (ligne 2 x 2200 €)	8	
Crédit d'impôt de l'entreprise (total des lignes 7 et 8 dans la limite du montant indiqué ligne 6)	9	1 067
Quote part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées (servir le tableau cadre IV.A)	10	
Montant total du crédit d'impôt (somme des lignes 9+10)	11	1 067

IV – PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES**A – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		12

B – CADRE À SERVIR PAR LES ASSOCIÉS QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS⁵

Nom et adresse des associés et n° SIRET (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE 14, AV1 BROSSOLETTE 59541 ARMENTIERES CEDEX	99.00	1 056
SAS PROFIDIS ZI ROUTE DE PARIS 14120 MONDEVILLE	1.00	11
TOTAL		13

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur la déclaration n° 2042 C–PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 11 doit être reporté sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et sur le relevé de solde n° 2572.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFD) ou sur imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

⁵ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 11.

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2016	Clos le	31/12/2016
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SNC LOCATOP ZI route DE PARIS 14120 MONDEVILLE	42879840900010
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	☐	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	487 422
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	29 245
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	29 245
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	29 245
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II – DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT DISPONIBLE POUR L'ENTREPRISE (SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU)				
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – DÉTERMINATION DU MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT DISPONIBLE POUR L'ENTREPRISE (SOCIÉTÉS SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU)				
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE 14, avenue BROSOLETTÉ 59421 ARMENTIERES CEDEX	29 245		99.00	28 953
SAS PROFIDIS ZI ROUTE DE PARIS 14120 MONDEVILLE	29 245		1.00	292
TOTAL				29 245

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16	

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20	

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.



Tableaux fiscaux Réel Normal

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC LOCATOP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		ZI route DE PARIS 14120 MONDEVILLE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 2 8 7 9 8 4 0 9 0 0 0 1 0		Néant ☐		*		
				Exercice N clos le,		31/12/2016		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé		(I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			AC		
		Frais de développement *	CX			CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF			AG		
		Fonds commercial (1)	AH			AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN			AO		
		Constructions	AP			AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT			AU		
		Immobilisations en cours	AV			AW		
		Avances et acomptes	AX			AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			CT		
		Autres participations	CU			CV		
		Créances rattachées à des participations	BB			BC		
		Autres titres immobilisés	BD			BE		
		Prêts	BF			BG		
		Autres immobilisations financières*	BH			BI		
TOTAL (II)			BJ			BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL			BM		
		En cours de production de biens	BN			BO		
		En cours de production de services	BP			BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR			BS		
		Marchandises	BT	288 108			BU	288 108
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	22 428			BY	22 428
		Autres créances (3)	BZ	68 385			CA	68 385
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	174 829			CG	174 829	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 565			CI	5 565	
	TOTAL (III)	CJ	559 316			CK	559 316	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW						
	Primes de remboursement des obligations	CM						
	Ecarts de conversion actif*	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	559 316			1A	559 316
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC LOCATOP		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 600.....)			DA	1 600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(9 593)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	(7 993)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	393
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	40 680
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	377 840
	Dettes fiscales et sociales			DY	148 395
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	567 309	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	559 316	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	567 309
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	393	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SNC LOCATOP</u>							Néant ☐ *		
			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	5 172 860	FB		FC	5 172 860	
	Production vendue	biens *	FD	518 792	FE		FF	518 792	
		services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	5 691 652	FK		FL	5 691 652	
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP		
	Autres produits (I) (11)						FQ	20 677	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 712 330	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	4 395 598	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(22 034)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	569 815	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	61 502	
	Salaires et traitements*						FY	546 591	
	Charges sociales (10)						FZ	167 312	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*					GA	
			- dotations aux provisions*					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	2 576	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 721 363	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(9 033)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	559	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	559	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(559)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(9 593)		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SNC LOCATOP		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 712 330	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 721 923	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(9 593)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	4 56
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SNC LOCATOP										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						2				3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN		LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	11 464	1U		1V			
TOTAL IV				1Q	11 464	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	11 464	0H		0J		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
TOTAL III			IY		NG		NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations			I0		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	11 464	2F		2G	
	TOTAL IV			I3		NJ	11 464	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	11 464	0L		0M		

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SNC LOCATOP

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC LOCATOP</u>										Néant ☒ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			FE		PF		PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO						
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU		QV		QW		QX						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP		ØQ		ØR						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SNC LOCATOPNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC LOCATOP										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA							
		Autres créances clients			UX	22 428		22 428				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)			ZI							
		Personnel et comptes rattachés			UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	15 316		15 316				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
		Groupe et associés (2)			VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	53 069		53 069				
		Charges constatées d'avance			VS	5 565		5 565				
	TOTAUX				VT	96 379	VU	96 379	VV			
RENVIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)			7Z							
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	393		393					
		à plus d'1 an à l'origine		VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés			8B	377 840		377 840				
		Personnel et comptes rattachés			8C	75 801		75 801				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	37 994		37 994				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 776		1 776						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	32 822		32 822						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J							
		Groupe et associés (2)			VI	40 680		40 680				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ							
		Produits constatés d'avance			8L							
TOTAUX				VY	567 309	VZ	567 309					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SNC LOCATOP										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2016			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		17 466		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 17 466				
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										
				- imposées au taux de 0 %											
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				WN					
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3				
										TOTAL I		WR 17 466			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 9 593			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU		18 612		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				- imposées au taux de 0 %				WV				
			- imposées au taux de 19 %				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WH				
			- imputées sur les déficits antérieurs								WP				
											WW				
											XB				
											I6				
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										XA			
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A								ZY			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											XD			
	Majoration d'amortissement*											XF			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		
			Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC			
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				XG			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 28 205			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		déficit (II moins I)						XJ 10 739			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL								XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												XO 10 739			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN											

Désignation de l'entreprise <u>SNC LOCATOP</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	50 986	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
TAXE AU M2	9K	15 113	9L 15 863
EFFORT CONSTRUCTION	9M	2 353	9N 2 749
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	17 466	YO 18 612
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SNC LOCATOP</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D			- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
								TOTAL II	ZH		
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			XQ	242 509		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	25 660		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	85 979		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	90		ST	215 665		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	569 815		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	26 630		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			9Z	34 872		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	61 502		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	514 236		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	537 778		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *							0B	522 998		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S			
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2		handicapés :)					YP	26		
	— Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP								
	— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA								
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH									
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SNC LOCATOP

Néant
☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

Désignation de l'entreprise : SNC LOCATOP

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC LOCATOP

Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

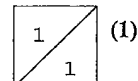
Désignation de l'entreprise : <u>SNC LOCATOP</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SNC LOCATOP</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2016</u> et clos le : <u>31/12/2016</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	5 172 860	
Production vendue – Biens	OB	518 792	
Production vendue – Services	OC		
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	20 677	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	5 712 330	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	4 395 598	
Variation de stocks (marchandises)	OO	(22 034)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	327 305	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 576	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	4 703 446	
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 008 883
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	1 008 883	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	5 691 652	
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 6 GZ 3 1 // 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR		/ / / / / / / /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 4 2 8 7 9 8 4 0 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC LOCATOP

ADRESSE (voie) ZI route DE PARIS

CODE POSTAL 14120 VILLE MONDEVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	100
---	----	---	--	----	-----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CARREFOUR PROXIMITE FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 343756391 % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 99

Adresse : N° 14 Voie avenue BROSOLETTTE

Code Postal 59421 Commune ARMENTIERES CEDEX Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 4 2 8 7 9 8 4 0 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC LOCATOP

ADRESSE (voie) ZI route DE PARIS

CODE POSTAL 14120

VILLE MONDEVILLE

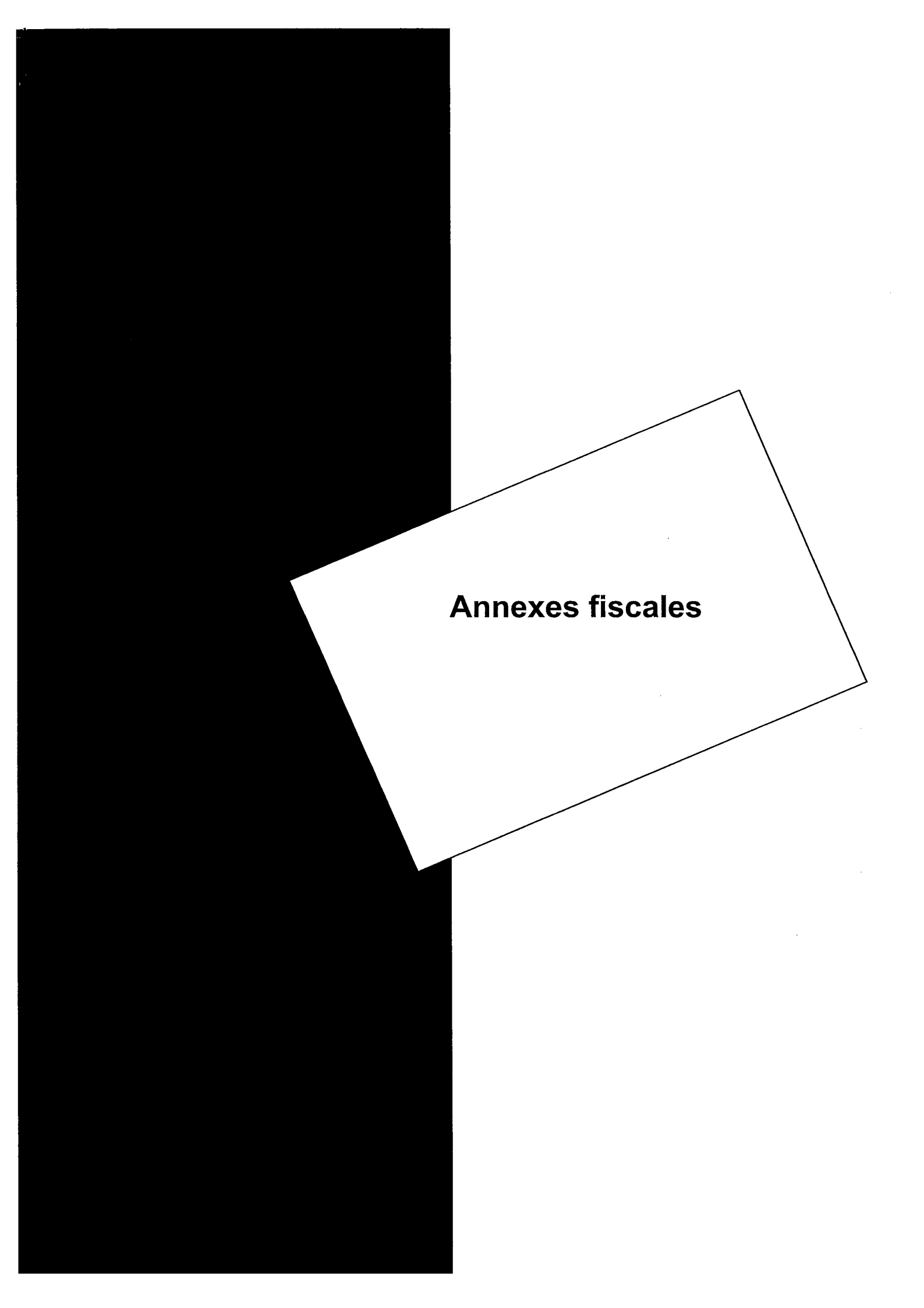
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Annexes fiscales

CA18CHAPAY

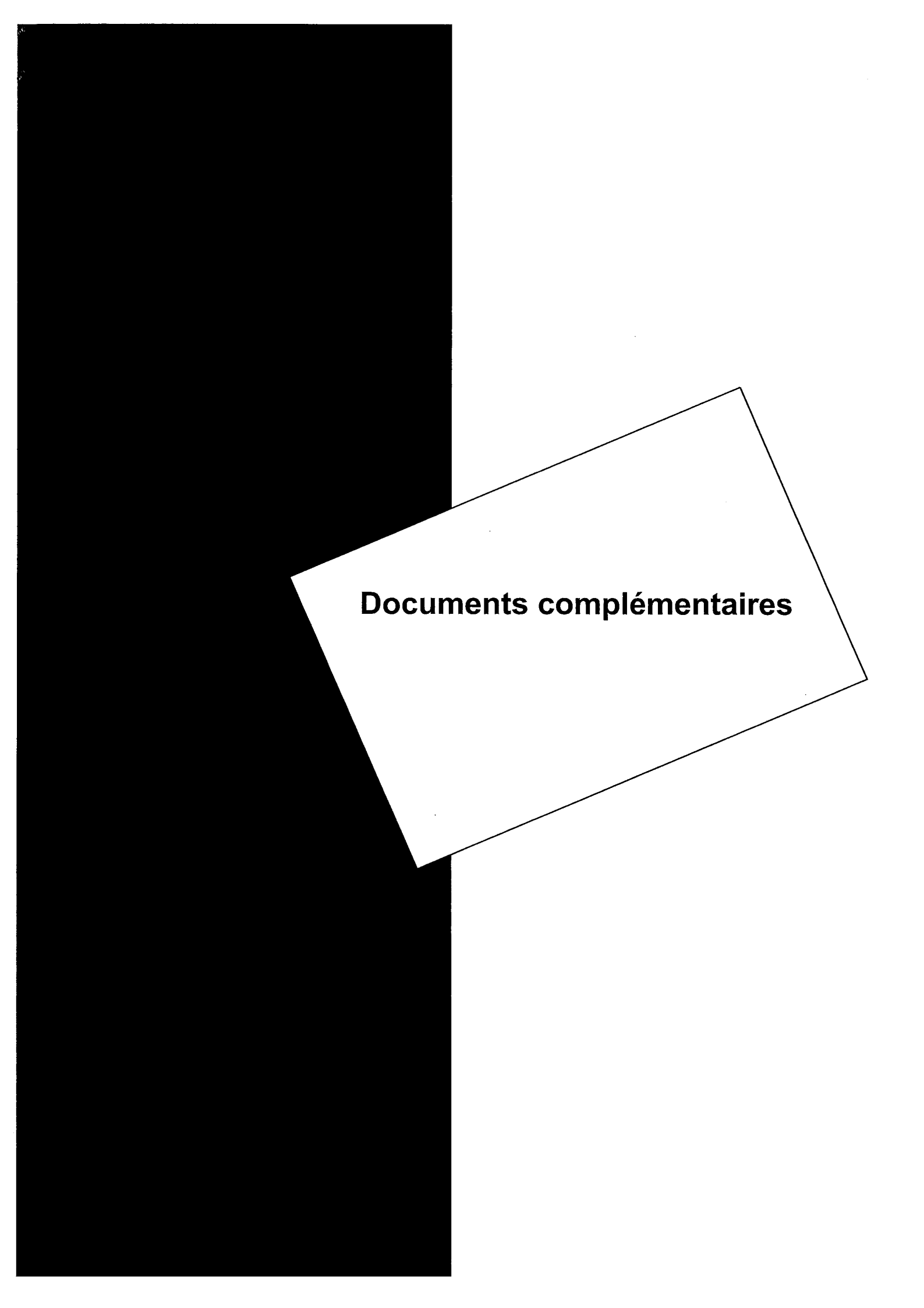


Désignation de l'entreprise SNC LOCATOP

ZI route DE PARIS

14120 MONDEVILLE

[illegible]



Documents complémentaires

LOCATOP

SNC au capital de 1.600 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) Z.I. Route de Paris
428 798 409 RCS CAEN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 2017

RESOLUTION AFFECTANT LE RESULTAT

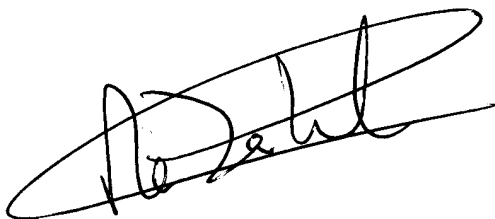
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide de répartir le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, soit une perte nette comptable de (9.593,09) euros, entre les associés au prorata de leur participation dans le capital social au 31 décembre 2016, soit :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| - à CARREFOUR PROXIMITE FRANCE | (9.497,16) euros |
| - à PROFIDIS..... | (95,93) euros |

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Dehl', written over a horizontal line.